

HARCÈLEMENT ET AGRESSION

Le harcèlement peut se manifester dans une multitude de situations et peut être insidieux. Qu'il soit psychologique, sexuel, discriminatoire ou criminel, il doit toujours être pris au sérieux.



CONSENTEMENT

C'est l'accord volontaire de la personne à l'activité sexuelle (attouchements, relation sexuelle ou autres). Il doit être libre de toutes contraintes, d'abus de pouvoir ou d'abus de confiance. L'accord peut être retiré à tout moment et peut être réservé seulement pour certaines activités.

Parce qu'il est urgent de mettre un terme au harcèlement et aux violences au travail.

**IL FAUT AGIR.
IL FAUT PARLER.
IL FAUT AIDER.
MAINTENANT.**

AUTRES RESSOURCES:

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) 1 866 532-2822

Action travail des femmes 514 768-7233

Ligne-ressource sans frais pour les victimes d'agression sexuelle (Gouvernement du Québec) 1 844 838-0808

Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM) 1 888 933-9007

Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) 514 906-3019

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 1 844 838-0808

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) 1 877 717-5252

Le harcèlement se définit comme étant une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés et qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié.

L'agression sexuelle représente un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par une manipulation affective ou par chantage.

Selon la gravité de l'agression, l'agresseur est passible d'un emprisonnement (en cas d'agression sexuelle grave).





Notre mission est d'offrir une première assistance à toutes les personnes du milieu culturel qui font l'objet ou ont été témoins de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou de violence au travail (agression sexuelle).

Nos services sont gratuits, **confidentiels** et **indépendants** des associations ou regroupements professionnels.



Vous vous demandez quels sont vos droits face au harcèlement ou aux violences au travail ?

Nous sommes là pour vous accueillir, vous soutenir, vous diriger et vous accompagner à travers les différentes étapes et les recours à entreprendre.



Vous pensez vivre du harcèlement ou des violences au travail ?

Nous sommes là pour répondre à vos questions ou, tout simplement, pour discuter de ce qui vous préoccupe.



Vous croyez être témoin d'une situation de harcèlement ou de violence au travail ?

Nous sommes là pour vous écouter et vous donner les ressources nécessaires afin que vous puissiez offrir votre aide de manière sécuritaire.

L'APARTÉ

AGIR

PARLER

AIDER